



DOSSIER DE PRESSE
LUNDI 18 MARS 2024

INAUGURATION RUE DE ROUEN

Le vélo est un mode de déplacement peu onéreux, rapide, bénéfique pour la santé et l'environnement. Il constitue un outil précieux à la qualité du cadre de vie des saumurois. Pour favoriser son utilisation, la Ville de Saumur a donc lancé un programme ambitieux de travaux.

Partie prenante du projet municipal n°11 qui est de créer un réseau de pistes cyclables sécurisées dans toute la ville, les travaux sur la rue de Rouen ont débuté en janvier 2023.

Ce projet a permis d'aménager entre la place de la Résistance et le giratoire Lucien Méhel une piste cyclable unidirectionnelle sur chaque trottoir, séparée visuellement de la circulation piétonne sur chaque trottoir.

LA RUE DE ROUEN : UN AXE DE CIRCULATION MAJEUR

Depuis la construction au 19^e siècle des 3 ponts qui permettent le franchissement du Thouet et des 2 bras de la Loire, l'axe Nord-Sud de Saumur, du rond-point de Bournan au rond-point Lucien Méhel, irrigue la ville de bout en bout.

Cet axe permet de relier les zones d'habitat, des zones d'emploi, le centre-ville avec ses commerces et ses activités culturelles, le quartier des Ponts, la gare de Saumur, ainsi que nombre d'équipements et d'établissements scolaires.

Du fait de discontinuités et de franchissements d'intersections qui génèrent insécurité et inconfort pour les utilisateurs, cet axe était peu utilisé par les cycles. Située entre la Loire et le Rond-point Lucien Méhel, qui supporte un trafic important, la rue de Rouen constituait une barrière dissuasive aux déplacements quotidiens en vélo.

LES TRAVAUX

Entre le carrefour de la Résistance et le giratoire Lucien Méhel chaque trottoir a été aménagé de sorte à recevoir une piste cyclable unidirectionnelle, séparée visuellement de la circulation piétonne.

Il s'agit d'assurer la continuité piétonne en créant les trottoirs auparavant inexistantes au droit des activités commerciales situées avant le giratoire Lucien Méhel.

La dernière phase des travaux s'est achevée en février 2024 avec l'aménagement des pistes cyclables et des espaces verts par TPPL et Artisans Paysagistes.

Cette opération d'un montant total de 1,8 M d'Euros TTC a été subventionnée au titre des mobilités par :

- l'État (Mobilités Actives)
- La Région des Pays de la Loire (PLRII)
- Le Département de Maine et Loire (Schéma départemental des infrastructures cyclables)

Contact presse Céline Marolleau
Ville de Saumur et Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
relationspubliques@saumur.fr



Mairie de Saumur

Hôtel de Ville -CS 54030
49408 Saumur cedex
Tél. : 02 41 83 30 27
www.ville-saumur.fr